



PRÉCURSEUR D'EXPLOSIF

- Signalement de transaction suspecte ou de vol de précurseur d'explosif :
01 78 47 34 96 ou **pixaf@gendarmerie.interieur.gouv.fr**

Voir le règlement communautaire sur les précurseurs d'explosifs :



https://www.interieur.gouv.fr/content/download/126248/1009605/file/Precurseurs_explosifs_3E_P_HD.pdf

PRÉCURSEUR DE DROGUE

- Signalement de transaction suspecte ou de vol de précurseur de drogue :

Mission nationale de contrôle des précurseurs chimiques (NCPC)

01 79 84 34 00 ou **mncpc.dge@finances.gouv.fr**

Pour plus d'informations :



<https://precurseurschimiques.entreprises.gouv.fr/fr>

Avec le concours des fédérations professionnelles de la chimie :



AUTRES SUBSTANCES CHIMIQUES

TRANSACTION SUSPECTE

- Signalement de transaction suspecte de la part d'une entreprise ou d'un intermédiaire établi ou non sur le territoire français :
signalement-chimie@interieur.gouv.fr

VOL

- Signalement d'un vol de substance chimique ou de produit en contenant :
Gendarmerie locale ou un Commissariat de police

Si vous êtes producteur de produits chimiques, n'hésitez pas à consulter le guide sur la convention sur l'interdiction des armes chimiques gérée et appliquée sur le territoire français par l'IRSN :



https://non-prolifération.irs.fr/Chimie/Documents/LIVRET_IRSN_CIAC_HD.pdf

Le ministère de l'Intérieur peut aussi vous aider dans les domaines suivants :

RADICALISATION

- Signalement d'une personne éventuellement en voie de radicalisation :
0 800 005 696 ou **<http://www.stop-djihadisme.gouv.fr>**

NUMÉRIQUE

- Signalement d'un acte de cyber-malveillance envers votre société :
<https://www.cybermalveillance.gouv.fr>
- Pour les opérateurs d'importance vitale (OIV), il convient de se rapprocher de l'ANSSI :
<https://www.ssi.gouv.fr/en-cas-dincident/>

**SUBSTANCES CHIMIQUES :
SIGNALEMENT
DE TRANSACTION
SUSPECTE**

Dans le cadre de ses missions de lutte contre le détournement de produits chimiques pour un usage malveillant et dans le but de veiller à la non réémergence des armes chimiques, le **ministère de l'intérieur est chargé de recueillir toutes les transactions suspectes émanant d'utilisateurs finaux ou d'intermédiaires étrangers/français évoluant dans le domaine de la chimie**. Ce recueil d'informations est effectué aux fins de protection économique des entreprises françaises et de la protection du territoire.

Afin de recueillir ces signalements, le ministère de l'intérieur met en place, avec le concours des fédérations professionnelles de la chimie, une adresse électronique :

signalement-chimie@interieur.gouv.fr

Cette adresse vous permet d'envoyer, à la mission « signalement chimie » du ministère de l'Intérieur, les sollicitations suspectes reçues par votre société.

Le ministère de l'Intérieur demande aux sociétés et acteurs de la chimie établis sur le territoire français de signaler volontairement toutes demandes d'informations et de cotations suspectes.

Ce signalement a également pour but de vous protéger d'un possible détournement de vos produits à des fins non pacifiques. Par ailleurs, il protège aussi vos courants d'affaires sur la scène internationale et contribue à l'image positive que vous souhaitez envoyer à vos futurs clients.

La suite de cette brochure, à destination des professionnels de la chimie qu'ils soient producteurs, négociants ou distributeurs, apporte les bases essentielles à la détection de transactions suspectes émanant de sociétés étrangères mais également françaises.

De manière générale, ce type de demandes d'informations ou de transactions se caractérise souvent par des commanditaires inhabituels, des produits manufacturés sur mesure ou des propositions de schémas d'acquisition complexes.

De nombreux partenaires peuvent vous soumettre des demandes de cotation particulières qui sont justifiées. Cette brochure vous permettra d'effectuer une première auto-évaluation sur les transactions potentiellement suspectes.

Une fois ces demandes de transactions suspectes relevées, il est nécessaire de transférer ces mails/fax/transcriptions téléphoniques à l'adresse suivante :

signalement-chimie@interieur.gouv.fr

Une réponse vous sera apportée afin de vous aider dans votre prise de décision.

INFORMATIONS ESSENTIELLES À ENVOYER SUR L'ADRESSE DE SIGNALEMENT

SUR VOTRE ENTREPRISE

- Nom de la société.
- Présentation succincte de votre société et de vos activités.
- Personne à contacter suite à ce signalement : Prénom, nom, poste occupé, numéro de téléphone, mail.

SUR LA DEMANDE DE TRANSACTION SUSPECTE

- Date de la demande.
- Nom de la société et son adresse.
- Prénom, nom et poste occupé par le client.
- Tous les mails et numéros de téléphones.
- Nature de la transaction et toutes les informations émanant de cette demande.
- Toute information qui vous semble utile de communiquer aux autorités compétentes.



EXEMPLES DE DEMANDES DE COTATIONS ET D'INFORMATIONS SUSPECTES

- Demande de cotation émanant d'un client inconnu ou d'un client dont l'identification est peu claire.
- Transaction incluant un intermédiaire ou une tierce personne morale.
- Destinataire de la facturation finale différent du client initial.
- Client ne souhaitant pas s'étendre sur la destination et l'utilisation finale du produit.
- Client répondant de façon évasive à vos questions (utilisation, destination, livraison).
- Client émettant une réticence à répondre à vos demandes habituelles (technique ou commerciale).
- Client étroitement lié à l'armée ou au ministère de la défense de son pays.
- Demande du client en inadéquation avec le business habituel de ce dernier.
- Client souhaitant organiser l'approvisionnement du produit par lui-même et qui plus est via un circuit inhabituel.
- Client souhaitant un paiement inhabituel : nature du paiement, paiement via une société tiers, paiement surévalué par rapport au marché.
- Client ne prenant pas en compte la qualité du produit.
- Demande inhabituelle de packaging.
- Plusieurs clients demandant une cotation identique (en même temps ou à quelques mois d'intervalles).